
PROCES-VERBAL
Conseil communautaire du 5 juillet 2021

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, ROUILLARD François, BAILLEUL Dominique, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, QUEVAUVILLERS Louis, MARTIN Christophe, HEBERT Thierry, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, TAVERNE Roger, GLORIEUX Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, de PALMAERT Yolaine, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, DESFOSSÉS Alain, FACQUET Agnès, GOETHALS Eddy, PREMMEREUR Patricia, TERNOIS Jocelyne, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, MIANNAY Wilfrid, DESPREAUX Xavier, STAMPER Michèle, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, LEFEBVRE Grégory, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, MOREL Claude, DEMARQUET Jean-Pierre, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, DANCOURT Daniel, MOUTON Valérie, PORTOIS Nicolas, LEBEGUE Catherine, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, MANACH Sylvain, LEPINE Patrick, HUYON Jean-Luc, LEMOINE Jacques, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, LECLERCQ Geneviève, de L'EPINE Audouin, DEVAUX Ginette, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, CORDIER Michel, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, BLONDIN David, HESSE Hervé, CROSNIER Gérard, BOURGOIS Nicolas, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : TOUCHET Lionel (suppléant de BON Linda), LEULLIER Jacques (suppléant de ROBITAILLE Pierre), BOUBERT Claude (suppléant de de MONCLIN Arnaud), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), DUPUY Gilles (suppléant de RIMBERT Patrick), KOTODZIEJ Janick (suppléant de VASSEUR Dany), LAFARGUE Guillaume (suppléant de BOURGOIS Alexis), BIENAIME Ingrid (suppléante de VUE Fabrice), MECHEGHEB Elizabeth (suppléante de CLABAULT Lionel), VERDURE Hervé (suppléant de DANCOURT David).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : QUIGNON François (pouvoir à BOULNOIS Dominique), CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry), PERONNE Michèle (pouvoir à de PALMAERT Yolaine), BOUTHORS Didier (pouvoir à ROUX Alain), BULCOURT Marc (pouvoir à BOSSU Jérémie), MELLIER Martine (pouvoir à CAULIER Amaury), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à LECLERCQ Geneviève), D'HOINE Catherine (pouvoir à LENGLET Xavier).

Étaient absents ou excusés : BRUNEL Catherine, BEAUCOURT Benoît, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, DELATTRE Denis, CELISSE Gérard, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, RIMBAULT Patricia, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, FROIDURE James, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, BLAREL Marc, CHARBONNIER Sylvain, GUICHARD Anthony, LOMBAREY Michèle, QUILLET Jean-Claude, WURMSER Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, DUSSUELLE Dominique, VILTART Vincent, de BEAUFORT Jean, MARSEILLE Frédéric.

ORDRE DU JOUR

1. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 1.1. Rapport d'activités 2020
 - 1.2. Bilan des indemnités versées aux élus en 2020
 - 1.3. Cotisation 2021 à l'ADUGA
 - 1.4. Remboursement de matériel électoral des scrutins des 20 et 27 Juin.
2. URBANISME
 - 2.1. Débat sur le PADD du PLUi de la Région d'Oisemont (intervention du bureau d'études Quartier Libre)
 - 2.2. Arrêt projet du PLUi du Sud-Ouest Amiénois
 - 2.3. Approbation de la modification simplifiée du PLU de Vraignes-les-Hornoy
 - 2.4. Lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU de Oisemont
3. HABITAT
 - 3.1. Convention PIG / cumul des subventions « habitat dégradé » et « précarité énergétique »
 - 3.2. PIG : Information sur les subventions mobilisables

4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE
 - 4.1. FDE 80 – Adhésion d'une commune.
5. VOIRIE
 - 5.1. Fonds de concours
6. PETITE ENFANCE
 - 6.1. Dénomination de la crèche d'Airaines
7. CULTURE
 - 7.1. Tarification Chahut vert
8. TOURISME
 - 8.1. Tarification Atelier d'initiation à l'application enduit torchis à Dromesnil
 - 8.2. Convention avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois
9. PATRIMOINE
 - 9.1. Prestation en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public
10. RESSOURCES HUMAINES
 - 10.1. Modification du tableau indicatif des emplois
 - 10.2. Mise en place d'astreintes pour le service Mobilité
 - 10.3. Convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la fonction d'inspection en matière de santé et sécurité
11. INFORMATIONS DIVERSES
12. QUESTIONS DIVERSES

Ouverture de la séance à 18h45.

Le Président rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ.

Le Président s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Valérie MOUTON, commune d'O-de-Selle, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Valérie MOUTON comme secrétaire de séance.

1. DIRECTION GÉNÉRALE

1.1. Rapport d'activités 2020

Le Directeur Général des Services n'ayant pas validé le contenu du rapport d'activités, sa présentation se trouve différée à un prochain conseil communautaire.

1.2. Bilan des indemnités versées aux élus en 2020

Le Président explique que, conformément à l'article L 5211-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par l'article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, il est nécessaire de présenter le bilan annuel des indemnités versées aux élus.

	Brut annuel	Charges patronales annuelles	Total annuel
BLEYAERT Joseph	3 763,90	1 421,19	5 185,09
BOHIN Pascal	8 167,47	3 083,68	11 251,15
CAULIER Amaury	4 403,57	1 662,78	6 066,35
de WAZIERS Isabelle	8 167,47	3 701,02	11 868,49
DELAIRE Rose France	8 167,47	3 045,45	11 212,92
DESFOSSÉS Alain	30 013,90	11 027,87	41 041,77
DEWAELE Marc	3 763,90	1 420,65	5 184,55
D'HOINE Catherine	8 167,47	3 083,97	11 251,44
FROIDURE James	8 167,47	3 083,97	11 251,44
GANDON Jean Claude	2 534,73	106,46	2 641,19
HEBERT Thierry	8 167,47	343,04	8 510,51
HUYON Jean Luc	4 403,57	1 662,78	6 066,35
LEFEUVRE Jannick	8 167,47	1 820,86	9 988,33
LENGLET Xavier	8 167,42	343,04	8 510,46
MANACH Sylvain	3 763,90	1 421,19	5 185,09
MOUTON Valérie	3 763,90	1 421,19	5 185,09
NOBLESSE Albert	4 403,57	1 662,78	6 066,35
ROBAILLE Pierre	4 403,57	1 662,78	6 066,35
ROUILLARD François	3 763,90	158,08	3 921,98
STAMPER Michèle	4 403,57	184,96	4 588,53
STOTER Jean Jacques	8 167,47	3 696,43	11 863,90
THIVERNY François	8 167,47	3 083,97	11 251,44
VAN OOTEGHEM Clarisse	2 534,73	106,46	2 641,19
Total	157 595,36	49 204,60	206 799,96
Total annuel	206 799,96		

JAUNE : Vice-Présidents jusqu'au 10 juillet 2020

BLEU : Vice-Présidents à partir du 10 juillet 2020

Le Président précise que le montant des indemnités brutes + charges patronales ne correspond pas à ce que perçoivent réellement les élus. Ainsi, le net perçu annuel par le président s'élève à 24 873 € net avant impôts et pour un vice-président à 6 499.76 € net annuel avant impôts.

En l'absence de questions ou de remarques, le Président **donne acte** de la présentation du bilan annuel des indemnités versées aux élus.

Le Président propose de tester le bon fonctionnement du boîtier de vote électronique.

1.3. Cotisation 2021 à l'ADUGA

Le Président rappelle que l'ADUGA est l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois, dirigée par Jérôme Grange, qui a travaillé pour la CC2SO en 2020 dans le cadre des friches industrielles et du Cluster V.E.R.T. Il invite le Conseil à l'autoriser à revêtir de sa signature la convention de financement 2021 avec l'ADUGA. Le montant de la cotisation pour cet exercice s'élève à 30 585 €.

En l'absence de questions ou remarques, le président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 91 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, DUCHAUSSOY Stéphane, AUZOU Emmanuel) et 25 non-participations au vote, AUTORISE son Président à signer la convention de financement 2021.

1.4. Remboursement de matériel électoral des scrutins des 20 et 27 juin 2021

Le Président rappelle que dans le cadre de l'organisation des élections régionales et départementales qui se sont déroulées les 20 et 27 juin en situation d'épidémie de coronavirus, l'utilisation de parois de protection avait été recommandée pour les bureaux de vote. À cet effet, la CC2SO s'était proposée de réaliser ces parois pour 49 communes qui l'avaient sollicitée.

Il est proposé de fixer le coût unitaire de ces parois à 33 € nets de taxes et d'autoriser le Président à recouvrir les sommes auprès des communes concernées.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 112 voix POUR, 1 voix CONTRE (MECHEGHEB Elizabeth) et 6 non-participations au vote, FIXE à 33 € le prix d'une paroi de protection et INVITE son Président à recouvrir les sommes dues.

2. URBANISME

2.1. Débat sur le PADD du PLUi de la Région d'Oisemont (intervention du bureau d'études Quartier Libre)

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, rappelle que l'élaboration du PLUi de la Région d'Oisemont a débuté en 2017. Les travaux du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ont été menés de Mars 2018 à Mars 2019 par le comité de suivi du PLUi composé de deux représentants par commune ; après une douzaine de séances de travail, les orientations générales du PADD ont été finalisées en 2020, puis présentées les 21 mai et 4 juin derniers aux représentants des communes.

Le PADD est organisé en trois axes stratégiques s'appuyant sur la position géographique singulière de la Région d'Oisemont, sa qualité résidentielle et la prise en compte de ses ressources naturelles. Oisemont est à la fois loin et près de tout, à 40 kilomètres d'Amiens et 25 kms d'Abbeville.

Le débat en conseil communautaire devra être suivi d'un débat dans chacun des conseils municipaux des 34 communes de la Région d'Oisemont et ce conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme, si possible avant le 15 septembre.

Il est précisé qu'à défaut d'avoir délibéré avant l'arrêt projet dudit PLUi, le débat sera considéré comme ayant eu lieu.

Caroline SANNIER du bureau d'études Quartier Libre, présente en séance les orientations générales du PADD remis aux conseillers communautaires.

Nicolas PORTOIS, commune d'O-de-Selle, souhaite que, dans l'orientation numéro 3 et l'objectif numéro 5, les ZNT soient intégrées à ce qui va se construire plutôt que de les imposer au monde agricole, afin que ce ne soient pas toujours les mêmes qui reculent.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, répond que les ZAN (zéro artificialisation nette) vont contraindre les extensions d'urbanisation, ce qui sera favorable à l'extension des zones agricoles. La CC2SO est confrontée à de gros soucis de vacance de logements, donc l'extension de l'urbanisation incessante n'est pas une bonne solution.

Le Président observe qu'il conviendrait d'inscrire « préserver l'élevage pour préserver les pâtures » et non l'inverse.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, répond qu'il s'inquiète pour l'avenir de l'élevage, et que si les éleveurs disparaissent les pâtures disparaîtront aussi même s'il est à noter qu'actuellement, les chevaux ont tendance à remplacer les vaches dans les pâtures.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, s'étonne que le document n'évoque pas une seule fois les interactions avec le Vimeu industriel, alors que de nombreux habitants du territoire vont y travailler et que de nombreux poids lourds s'y rendent.

Caroline SANNIER répond que le Vimeu industriel figure bien dans le document, elle a juste oublié de le citer dans sa présentation.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, demande si les évolutions liées à la crise sanitaire (télétravail, aspirations des habitants) ont été prises en compte, car elles pourraient radicalement transformer l'urbanisme dans les 5 à 10 prochaines années.

Le Président explique qu'en ville il faudra peut-être transformer des bureaux en logements.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, explique qu'avec la crise sanitaire, certains occupent leur résidence secondaire plus longtemps que la durée d'un week-end, ce qui pose des problèmes d'accès à Internet dans de bonnes conditions. C'est pourquoi le travail de Somme Numérique est attendu avec impatience.

Amaury CAULIER, commune de Oisemont, s'enquiert des mesures à prendre pour renforcer l'attractivité de la zone d'activités de Oisemont. Il estime qu'il est indispensable de permettre le retour des haies dans les champs. Il craint que dans les petits villages les alternatives à la voiture soient compliquées à installer.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, confirme que les déplacements alternatifs sont possibles pour parcourir une dizaine de kilomètres, mais pas 35. L'autosolisme est très répandu, il faut faire évoluer les mentalités.

Amaury CAULIER, commune de Oisemont, estime que pour les petits déplacements au sein des communes un gros travail sur les mobilités douces doit être entrepris. Mais pour les déplacements entre les villages, le problème est différent.

Le Président explique que le ruissellement est important cette année, et il rappelle qu'autrefois l'épandage de craie permettait à l'eau de mieux s'infiltrer dans le sol, mais les carrières de craie ont été fermées sous prétexte qu'elles étaient laides. Il ajoute que des techniques comme le binage favorisent l'infiltration des eaux.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique qu'en 1946 il y avait à Vergies 146 hectares de pâtures, aujourd'hui il en reste 30, mais sous prétexte de la lutte contre le ruissellement on ne peut pas obliger les agriculteurs à remettre leurs champs en pâtures, alors que l'on affirme qu'il faut manger moins de viande.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, explique qu'au cours d'une conférence le sous-préfet a affirmé que sur 100 dossiers d'inondations seuls 10 aboutissent, car pour les 90 autres les solutions existent. Il est évident que lorsque le maire est lui-même agriculteur il est difficile de faire avancer les choses, mais aujourd'hui la compétence est remontée à la Communauté de communes et si les gens se réunissent autour d'une table, avec un arbitre qui ne soit ni la commune ni l'agriculteur, les solutions peuvent être trouvées. Il est donc optimiste, car les mentalités changent ainsi que les orientations des aides.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, répond que bien souvent l'arbitre est un cabinet qui trace un trait sur une carte.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, objecte que la CC2SO a son rôle à jouer.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de l'érosion, explique que des lotissements construits sur des zones humides seront fatalement inondés un jour ou l'autre. Autrefois, les mares et les haies étaient omniprésentes, il faut travailler sur ce problème à l'échelle du territoire sans pointer des responsabilités individuelles. Un syndicat de la Communauté de communes a réalisé les études voici 15 ans mais les ouvrages n'ont pas été mis en place, ce qui est inacceptable. Il s'engage à faire progresser ces dossiers, conformément à la loi, grâce à la CC2SO.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, observe que les agriculteurs ne sont pas les seuls en cause. Par exemple, à Prouzel, aucun trottoir n'a été minéralisé au profit de cailloux ou du gazon, ce qui a permis de réduire très fortement la quantité d'eau de ruissellement.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de l'érosion, répond que tout le territoire doit travailler dans ce sens-là.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, explique que l'expression « tirer parti de la situation géographique » signifie qu'il est prévu de faire d'un élément négatif une opportunité. De même, « ménager les ressources du territoire » concerne l'agriculture et le vent, ce qui renvoie à l'idée de recherche d'un consensus global. Il estime que les trois axes stratégiques choisis sont caractéristiques de ce territoire. Sur le deuxième axe « accroître la qualité résidentielle des communes », il a entendu un retard important de la construction et une vacance importante de logements. Le PIG pour le logement doit permettre de prendre ce problème à bras-le-corps car sans rénovation et construction les jeunes ne viendront pas grossir la population et le territoire n'aura pas de dynamisme démographique. Après la crise sanitaire qui a bouleversé les comportements et les aspirations des personnes, la CC2SO devrait vendre une certaine qualité de vie sur le territoire de l'ex-CCRO, et les personnes les plus à même de le faire sont celles qui ont choisi de s'y installer. Ce travail de communication est l'un des principaux enjeux du PADD, pour accueillir de jeunes couples et garder ceux qui y vivent déjà.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, l'assemblée **donne acte** du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de la région de Oisemont.

2.2. Arrêt projet du PLUi du Sud-Ouest Amiénois

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire et du PLUi du Sud-Ouest Amiénois, explique que suite à un premier arrêt en décembre 2019, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du Sud-Ouest amiénois a été de nouveau arrêté le 17 mars dernier, puis une nouvelle fois soumis à la consultation des communes concernées, lesquelles avaient alors trois mois pour émettre un avis sur le projet. Une vingtaine de communes ayant de nouveau émis un avis défavorable, le projet est proposé à l'assemblée pour l'arrêter. Cet arrêt doit intervenir à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. La commission Urbanisme a examiné, lors de sa réunion du 1^{er} juillet dernier, les avis et demandes rendus par les communes suite à l'arrêt projet de décembre 2019.

Treize avis n'ont pas été retenus, ils concernent de l'étalement urbain (en raison de la loi ALUR et du SCOT), des coupures de plus de 75 mètres et une demande d'extension dans un hameau. Parmi les 54 demandes, 28 ont obtenu une réponse favorable (par exemple un changement de zone AU à Molliens-Dreuil, des classements de changement de terrain de A en N, des adaptations à l'existant, des emplacements réservés à Meigneux, des précisions sur les risques de ruissellement). Des demandes ont été étudiées au cas par cas :

- Demande de trois communes sur l'OAP éolien, que la commission a décidé de ne pas modifier
- Demande concernant la profondeur constructible, règle que la commission a décidé de ne pas modifier
- Demande de la commune de Croixrault pour changer une zone Au, qui sera examinée lors de l'enquête publique
- Demande de suppression de zone de ruissellement pour la commune de Moyencourt-les-Poix qui sera vue lors de l'enquête publique
- Demande de suppression de zone économique par la commune de Quevauvillers : la commission propose de la classer en 2 AUF
- Demande de suppression de zone de protection à Thieulloy-L'Abbaye, pour laquelle la décision sera prise après l'enquête publique
- Demande Warlus, qui rencontre un problème de défense incendie : la commission a proposé deux emplacements réservés

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, explique que le PIG permettra de rénover l'habitat indigne et insalubre. Les mares permettent de limiter le risque de glissement de terrain. Autrefois, il était possible de pratiquer des saignées pour éviter que l'eau ruisselle dans la ville, mais aujourd'hui c'est moins accepté. Il déplore qu'il faille recourir à des commissions pour des problèmes qui autrefois se réglait de gré à gré. De nombreuses demandes de logement sont survenues récemment à Airaines qui manque de logement et de terrain. La commune attend avec impatience que le PLUi permette à la commune d'urbaniser 5 hectares mis en réserve.

Le Président confirme que le PIG permettra aussi de faire en sorte que les propriétaires rénovent leur logement vacant. La CC2SO envisage d'inciter à la rénovation avec des aides et des pénalités pour les récalcitrants. Il invite les élus à inciter ces propriétaires et à leur expliquer la politique en la matière.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, demande si le nombre de logements par commune a été différencié en fonction de la situation géographique et de la dynamique de construction.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, répond que la distinction n'a pas été faite ainsi, mais sur l'analyse des dernières années.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, déplore que sur 26 terrains à bâtir il ne lui en reste que 12.

Thierry HEBERT, vice-président en charge de l'érosion, explique que la carte communale a été établie sans concours extérieur, de nombreuses constructions ont été faites sans concertation notamment avec les concessionnaires de réseaux. D'où la nécessité d'un PLUi qui réunit tous les acteurs.

Hervé HESSE, commune de Thieulloy-L'Abbaye, affirme que la situation géographique de sa commune pousse la demande.

Le Président explique que les communes voisines avaient moins de possibilités de construire, ce qui a incité les particuliers à se tourner vers Thieulloy-L'Abbaye. Il comprend la frustration de Thieulloy-L'Abbaye et rappelle que le PLUi est révisable dans le temps.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande un rappel du calendrier.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire et du PLUi du Sud-Ouest Amiénois, répond qu'après l'arrêt projet le dossier sera présenté aux personnes publiques associées (PPA) qui auront 3 mois pour rendre un avis et émettre des remarques. La commission se réunira ensuite puis l'enquête publique suivra. Ensuite, la commission se réunira pour étudier les demandes des communes, recueillir l'avis du commissaire enquêteur puis le PLUi sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, indique que la commune de Thieulloy-L'Abbaye pourra émettre ses remarques lors de l'enquête publique.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire et du PLUi du Sud-Ouest Amiénois, affirme que toutes les communes qui avaient une carte communale ou un PLU ne retrouvent pas leur périmètre intégral dans le PLUi, qui a été élaboré de façon solidaire.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemessnil-Floxicourt, demande davantage de détails sur le calendrier.

Frédéric BLIN du service Urbanisme explique qu'après l'examen par les PPA, l'enquête publique sera préparée pendant 1 mois, l'enquête durera 1 mois, le commissaire enquêteur aura 1 mois pour rendre ses conclusions puis les ultimes arbitrages seront rendus par la commission avant de finaliser le projet aux alentours du mois de mars.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire et du PLUi du Sud-Ouest Amiénois, explique que le PADD devait être débattu dans les communes pour le mois d'octobre, mais les dernières ne l'ont fait qu'au mois de mars. L'objectif initial était d'effectuer l'arrêt projet avant le renouvellement des municipalités, mais cela n'a pas été possible pour cette raison.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services de la CC2SO, précise que la commission ne procède pas à des arbitrages mais émet des propositions qui sont soumises à l'avis du bureau puis au Conseil communautaire qui délibérera sur tout ou partie des propositions de la commission.

Le Président explique qu'il lui a semblé normal que le PLU soit présenté aux nouveaux élus.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 85 voix POUR, 14 voix CONTRE (QUEVAUVILLERS Louis, BOULENGER Ludovic, CHELLE-POIRET Sabine, TEN Alexis, GUILBERT Joël, KOTODZIEJ Janick, TERNOIS Jocelyne, DESPREAUX Xavier, MICHAUX Colette, GERAUX Christophe, DEVAUX Ginette, HESSE Hervé, VERDURE Hervé, MARIAGE Bruno), 19 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, DUCHAUSSOY Stéphane, MARTIN Christophe, TOUCHET Lionel, LEULLIER Jacques, DUFOUR Guy, DUBOS Philippe, GAMBIER Mariel, VACQUER Florence, ROUX Alain, GUILLAIN Lionel, LEBEGUE Catherine, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, CAUX Gaël, CORDIER Michel, MECHEGHEB Elizabeth) et 1 non-participation au vote, ARRÊTE le projet du PLUi du Sud-Ouest Amiénois.

2.3. Approbation de la modification simplifiée du PLU de Vraignes-les-Hornoy

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, explique que le projet de modification vise à adapter le règlement du PLU au cas particulier des bâtiments d'élevage pour ce qui est du respect des distances aux habitations. Après la consultation du public sur le projet où aucune observation n'a été formulée, il est proposé d'approuver la modification simplifiée du PLU de Vraignes-les-Hornoy.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 113 voix POUR, 1 voix CONTRE (MARIAGE Bruno) et 4 ABSTENTIONS (LEFEBVRE Jean-Luc ,TOUCHET Lionel, LEFEBVRE Grégory, GUILLAIN Lionel), APPROUVE la modification simplifiée du PLU de Vraignes-les-Hornoy.

2.4. Lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU de Oisemont

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, explique qu'à la demande du Conseil départemental de la Somme et en vue de permettre la restructuration du centre départemental d'exploitation routière, il est proposé d'autoriser le Président à mettre en œuvre une modification simplifiée du PLU de Oisemont visant à faciliter l'implantation des équipements publics.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 113 voix POUR, 1 voix CONTRE (MALIVOIR Marcel), 3 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, GUILLAIN Lionel, CROSNIER Gérard) et 1 non-participation au vote, APPROUVE le lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Oisemont.

3. HABITAT

3.1. Convention PIG / cumul des subventions « habitat dégradé » et « précarité énergétique »

Michèle STAMPER, vice-présidente en charge de l'habitat, explique que la Convention du Programme d'Intérêt Général – PIG – Période 2020/2024 ne précise pas si l'aide financière de la CC2SO pour "précarité énergétique" se trouve cumulable avec l'aide financière pour "travaux lourds" (habitat indigne/très dégradé). La commission Habitat réunie le 6 mai et le bureau du 31 mai ont émis un avis favorable pour ce cumul, lequel représente une somme de 4 000 € par an.

Le Conseil est invité à autoriser le président à revêtir de sa signature l'avenant à la convention PIG à intervenir.

Le Président affirme que le PIG rencontre un franc succès.

En l'absence de questions ou remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 114 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (MISSIAEN Maryse, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LEMOINE Jacques) et 1 non-participation au vote, AUTORISE le cumul de l'aide « précarité énergétique » à celle pour « travaux lourds » et INVITE son Président à revêtir de sa signature tous actes ayant trait à la présente.

3.2. PIG : Information subventions mobilisables

Frédéric BLIN présente en séance le mémento des aides et subventions mobilisables dans le cadre du PIG.

Thème	Taux de subvention	Plafond de travaux éligible	Subvention maximum	
<u>Propriétaires occupants</u>				
Habitat dégradé / indigne	10 % du montant HT des travaux	50.000 €	5.000 € (+ précarité énergétique ?)	} 5.000 €
Amélioration énergétique	5 % du montant HT des travaux	20.000 €	1.000 €	
(si ménage en situation de précarité énergétique)	+ 10 %		2.000 €	
(si logement sorti de l'étiquette G ou F)	+ 10 %		2.000 €	
Adaptation à la perte d'autonomie	Conditions : - le logement n'est pas une passoire thermique (étiquette F ou G) - reste à charge > 10 % du coût TTC des travaux		500 € (revenus modestes) 1.000 € (revenus très modestes)	

(si étiquette F ou G et travaux d'amélioration énergétique en complément)	10 % (revenus modestes) ou 15 % (revenus très modestes) du montant HT des travaux		1.500 € (revenus modestes) ou 2.000 € (revenus très modestes)	
Sortie de vacance			5.000 €	
Propriétaires bailleurs				
Amélioration énergétique	5 % du montant HT des travaux		1.500 €	
Sortie de vacance			2.500 €	

4. AMENAGEMENT DE L'ESPACE

4.1. FDE 80 – Adhésion d'une commune.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, propose au Conseil de se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme. Il indique que la FDE regroupe environ 750 communes du département. Il précise que lors de la dernière réunion du bureau il a été décidé de reprendre les réunions de secteur pour réunir les délégués communaux ; la prochaine réunion devrait avoir lieu le 15 septembre (matin) à Poix-de-Picardie.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 113 voix POUR, 1 ABSTENTION (BOULNOIS Dominique) et 2 non-participations au vote, APPROUVE l'adhésion de la commune de Salouël à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

5. VOIRIE

5.1. Fonds de concours

Le Président explique qu'il est proposé de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et de l'autoriser à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le fonds de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50% du montant HT des travaux :

- MOYENCOURT-LES-POIX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du bout », montant estimatif avant travaux : 8 416,99 € HT.
- BLANGY-SOUS-POIX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Grande rue », montant estimatif avant travaux : 7 003,49 € HT.
- BACOUËL-SUR-SELLE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de l'église », montant estimatif avant travaux : 45 836,72 € HT.
- CROIXRAULT : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du Faubourg », montant estimatif avant travaux : 7 304,15 € HT.
- ESSERTAUX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de Gouvieux », montant estimatif avant travaux : 10 247,22 € HT.
- BELLEUSE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du Tour de Ville », montant estimatif avant travaux : 7 491,22 € HT.
- SAINT-LEGER-SUR-BRESLE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue des Ponts », montant estimatif avant travaux : 6 296,88 € HT.
- FLUY : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue de l'Eglise », montant estimatif avant travaux : 666,46 € HT.
- SENTELIE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Route de Thois », montant estimatif avant travaux : 10 237,44 € HT.
- FAMECHON : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Ruelle masse », montant estimatif avant travaux : 8 667,56 € HT. « Rue du Château », montant estimatif avant travaux : 18 399,26 € HT. « Rue du Royon », montant estimatif avant travaux : 12 456,83 € HT.
- NAMPS MAISNIL : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Chemin de Prouzel », montant estimatif avant travaux : 2 126,08 € HT.
- Ô-DE-SELLE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du Tour de Ville », montant estimatif avant travaux : 8 096,52 € HT.

Il est proposé d'ajouter les 4 fonds de concours suivants :

- CONTRE : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Adrien Normand », montant estimatif avant travaux : 1 218,78 Euros HT.
- SAULCHOY SOUS POIX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue du Tour de Ville », montant estimatif avant travaux : 4 403,61 Euros HT.
- BEAUCAMPS LE VIEUX : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Rue Jean Gille », montant estimatif avant travaux : 66 674,16 HT.
- OISSY : travaux de réfection, renforcement et aménagement « Place Edouard Poiret », montant estimatif avant travaux : 7 734,71 Euros HT.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 112 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, SIMON André, LEFEBVRE Grégory, LEJEUNE Denis), DECIDE de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes de MOYENCOURT-LES-POIX, BLANGY-SOUS-POIX, BACOUËL-SUR-SELLE, CROIXRAULT, ESSERTAUX, BELLEUSE, SAINT-LEGER-SUR-BRESLE, FLUY, SENTELIE, FAMECHON, NAMPS-MAISNIL, Ô-DE-SELLE, CONTRE, SAULCHOY-SOUS-POIX, BEAUCAMPS-LE-VIEUX et OISSY et INVITE son Président à signer tout document se rapportant à la présente pour un montant estimatif de travaux de 233 338,56 € HT.

6. PETITE ENFANCE

6.1. Dénomination de la crèche d'Airaines

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, rappelle que la construction de la crèche d'Airaines est en cours et progresse correctement, les travaux de géothermie commenceront prochainement. L'ouverture de cet établissement est prévue dans le courant du 4^{ème} trimestre (octobre 2021). Il vous sera proposé en séance d'entériner la dénomination suggérée par la commission Petite Enfance du 11 mai 2021, à savoir : MOSAÏK.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, s'étonne de ne pas avoir été sollicité sur le sujet pour le soumettre au conseil municipal d'Airaines. Il n'avait pas pu participer à la réunion de la commission du 11 mai.

Lionel PEDRONO, Directeur Général Adjoint explique que la commission s'est tenue le 11 mai après plusieurs reports.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, demande que le conseil municipal d'Airaines puisse se prononcer sur la question avant d'entériner ce nom.

Le Président rappelle que la crèche est censée ouvrir en novembre et souhaiterait ne pas organiser une réunion du Conseil avec ce sujet pour seul objet.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services de la CC2SO, explique que plusieurs noms ont été proposés à la commission. Il rappelle que lors de la reprise de la crèche d'Essertaux, le nom « les fripouilles » avait été choisi exclusivement par le Conseil communautaire.

Lionel PEDRONO explique que les noms proposés à la commission du 11 mai étaient les suivants : Bulles d'air, Premier pas, Jolis mômes et Mosaïk.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, estime légitime que les communes puissent donner leur avis sur ce sujet car ce type d'équipement occupe une place importante au cœur des villages.

Xavier LENGLET, vice-président en charge de l'urbanisme, estime qu'il est normal que la commission puisse proposer un nom dans la mesure où c'est un investissement du Conseil communautaire.

Audouin de L'ÉPINE, commune de Prouzel, acquiesce et estimerait normal d'en parler à la commune concernée.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, déclare qu'il aurait souhaité être averti et pouvoir discuter du sujet dans son conseil municipal pour proposer un nom. Il confirme qu'il est normal que la décision échoie au Conseil communautaire.

Rose-France DELAIRE, commune de Poix-de-Picardie, souhaiterait que le point soit retiré pour les raisons invoquées par MM. Noblesse et de l'Épine.

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, indique que si le nom est entériné en septembre, il n'est pas sûr que l'enseigne soit prête pour le mois de novembre.

Lionel PEDRONO indique que les partenaires financiers (CAF, département et PMI) disposent d'un délai d'instruction de 3 mois après le dépôt du dossier – incluant le nom de l'équipement et l'effectif, entre autres.

Le Président propose le maintien du point et, en l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix POUR, 34 voix CONTRE (NOBLESSE Albert, ROUILLARD François, BAILLEUL Dominique, GUIGNON François, BOULNOIS Dominique, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, MARTIN Christophe, BULCOURT Marc, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, DE SAINT GERMAIN Lyliane, TEN Alexis, DUFOUR Guy, LEFEBVRE André, PREMMEREUR Patricia, MIANNAY Wilfrid, GUILLAIN Lionel, LEGRAND Anne, BOSSU Jérémie, CAULIER Amaury, MELLIER Martine, LEMOINE Jacques, DELAIRE Rose-France, TRABOUILLET Romuald, LECLERCQ Geneviève, de L'EPINE Audouin, LAFARGUE Guillaume, HESSE Hervé, BIENAIME Ingrid, CROSNIER Gérard, MECHEGHEB Elizabeth, WATELAIN Philippe), 26 ABSTENTIONS (PADE Laurence, QUEVAUVILLERS Louis, DUCHAUSSOY Stéphane, DOMISSE Thibaud, TOUCHET Lionel, de PALMAERT Yolaine, SIMON André, DUBOIS Jean, KOTODZIEJ Janick, VAQUER Florence, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTIL Marcel, LEFEUVRE Jannick, MICHAUX Colette, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, BOUTHORS Didier, DANCOURT Daniel, HERDUIN Michèle, PERONNE Michèle, AUZOU Emmanuel, DUFEUILLE Martine, D'HAILLECOURT Bernard, HOUAS Jean-Claude, RIMBERT Patrick) et 4 non-participations au vote, APPROUVE la dénomination de la crèche d'Airaines MOSAÏK.

7. CULTURE

7.1. Tarification Chahut vert

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, indique qu'il convient de fixer la tarification relative aux gobelets et diverses boissons et repas qui seront vendus lors du Chahut vert. Elle indique que cette cinquième édition aura lieu les 27, 28 et 29 août. Elle invite les élus à diffuser les éléments de publicité sur l'événement et elle demande que les communes qui en ont les moyens mettent à disposition un agent pour une matinée pour aider à l'organisation. Le tarif des soirées est maintenu à 12 € (10 € en prévente). Elle compte sur le soutien des communes qui souhaiteraient offrir des places à leurs habitants. Elle rappelle que l'événement est gratuit en journée.

La tarification suivante est proposée :

- consigne gobelet à l'unité : 1 €
- café : 1 €
- soft (soda, jus de fruit, Perrier), rosé, kir : 1,50 €
- bière (légère ou sans alcool) : 2 €
- bière artisanale : 3 €
- repas exposants : 15,50 €

Il est également proposé de procéder à la création d'une régie d'avance pour ce festival afin de permettre le règlement des prestataires de service (restaurateurs dans le cadre du CASHLESS). Il est demandé de valider ces tarifs ainsi que la création de la régie d'avance étant précisé que cette tarification sera valable pour tout renouvellement de cette manifestation tant qu'il n'aura pas été pris la décision de modifier ces montants.

Dominique BAILLEUL, commune d'Airaines, indique que les comités des fêtes des communes n'ont pas été sollicités cette année.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, explique qu'après le bilan de la dernière édition et en raison de problèmes survenus précédemment certains comités des fêtes n'ont pas souhaité participer.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, explique que la commune mettra six agents à disposition. Son comité des fêtes aurait pu prêter ses barnums, il attend de savoir combien d'équipements il doit prêter. Il reste possible de louer des barnums au comité des fêtes.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 110 voix POUR, 1 voix CONTRE (PADE Laurence), 4 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, LEFEBVRE Grégory, GUILLAIN Lionel, CROSNIER Gérard) et 1 non-

participation au vote, FIXE la tarification Chahut Vert reprise ci-dessus en précisant que ces montants resteront valables sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau pour tous renouvellements de cette manifestation sauf délibération contraire et VALIDE la création d'une régie d'avance afin de permettre le règlement des prestataires de service (restaurateurs dans le cadre du CASHLESS).

8. TOURISME

8.1. Tarification Atelier d'initiation à l'application enduit torchis à Dromesnil

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, indique qu'il convient de fixer la tarification de l'atelier d'initiation à l'application d'un enduit de protection sur une grange en torchis à Dromesnil à l'automne 2021. La commission Tourisme, réunie le 16 février 2021, propose la tarification suivante : 10 €/personne la demi-journée. Cette tarification sera valable pour tout renouvellement de cet atelier tant qu'il n'aura pas été pris la décision de modifier son montant.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 110 voix POUR, 1 voix CONTRE (TEN Alexis), 1 ABSTENTION (MOREL Claude) et 3 non-participations au vote, FIXE la tarification de l'atelier d'initiation à l'application d'un enduit torchis à Dromesnil à 10 €/personne et PRECISE que ce montant restera valable sans qu'il soit nécessaire de délibérer à nouveau pour tous renouvellements de cet atelier, sauf délibération contraire.

8.2. Convention avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Pascal BOHIN, vice-président en charge du tourisme, indique que le pôle métropolitain propose de réaliser une vidéo promotionnelle du territoire qui sera diffusée sur la chaîne Youtube « A toute berzingue ». Le coût global de 14 400 € TTC sera réparti entre les 7 communautés de communes du pôle métropolitain à hauteur de 2 057,14 € chacune. Il rappelle que le pôle métropolitain pilote la démarche touristique à l'échelle de son territoire.

Le Conseil est invité en séance à se prononcer sur cette proposition et à autoriser le Président à revêtir de sa signature la convention de partenariat.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 108 voix POUR, 1 voix CONTRE (BAILLEUL Dominique), 4 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, KOTODZIEJ Janick, MALIVOIR Marcel) et 2 non-participations au vote, APPROUVE la participation financière de la CC2SO à hauteur de 2 057.14 € pour la réalisation d'une vidéo promotionnelle du territoire qui sera diffusée sur la chaîne Youtube « A toute berzingue » et AUTORISE son Président à revêtir de sa signature la convention de partenariat à intervenir.

9. PATRIMOINE

9.1. Prestation en rapport avec la qualité de l'air intérieur dans les Etablissements Recevant du Public

Thierry HEBERT, vice-président en charge du patrimoine, rappelle que des diagnostics techniques présentant une évaluation des moyens d'aération des bâtiments ainsi qu'une campagne de mesures de polluants seront réalisés sur des bâtiments de la CC2SO conformément aux obligations réglementaires (37 écoles maternelles et primaires, les crèches de Conty, Essertaux et Poix-de-Picardie ainsi que le centre social de Beaucamps-le-Vieux). Cette opération entre dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par la FDE 80. Le devis pour cette prestation est de 49 140 € HT (58 968 € TTC).

Il est proposé d'autoriser le Président à revêtir de sa signature tous les documents relatifs à cette opération.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 110 voix POUR, 2 voix CONTRE (VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, DUCHAUSOY Stéphane), 1 ABSTENTION (MALIVOIR Marcel) et 2 non-participations au vote, INVITE son Président à revêtir de sa signature tous les documents relatifs à cette opération.

10. RESSOURCES HUMAINES

10.1. Modification du tableau indicatif des emplois

Le Président propose au Conseil de se prononcer sur les modifications de durée de travail et les créations d'emplois suivantes :

Modification de durée de travail :

- Poste d'adjoint technique (service Scolaire) : diminution de la durée hebdomadaire de travail passant de 26,22 heures à 15,42 heures.
- Poste d'adjoint technique (Centre social) : augmentation de la durée hebdomadaire de travail de 10 à 15 heures.

Création de postes :

❖ **Budget principal :**

➤ **Crèche Airaines : postes**

- Agent social (agent auprès d'enfant – CAP Petite Enfance) : 5 postes à temps complet
- Auxiliaire puériculture : 5 postes à temps complet
- Educateur jeunes enfants : 1 poste à temps complet
- Puéricultrice ou infirmière : 1 poste à temps complet
- Adjoint technique à temps non complet : 2 postes à temps non complet

➤ **Crèche Les Frimousses de Poix-de-Picardie :**

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (cuisinière).

➤ **Bus itinérant :**

- Adjoint technique temps non complet 80 % (conducteur de car) : 1 poste
- Halte Répit Itinérante :
 - Auxiliaire de soins (emploi d'aide médico-psychologique – AMP) : 2 postes à temps non complet 80 %
 - Agent social (emploi d'auxiliaire de vie) : 1 poste à temps non complet 80 %

➤ **Jeunesse :**

- Adjoint d'animation à temps non complet : 7 postes (durée hebdomadaire de 6,57 à 17,55/35^e)
- animateur à temps complet exerçant les fonctions de directeur adjoint

➤ **RAM Airaines/Oisemont :**

- 1 poste d'Educateur de jeunes enfants à TC

➤ **Développement du numérique :** dans le cadre d'un appel à projets de la Région Hauts de France auquel la CC2SO répondra, il faut prévoir la création de 4 postes d'animateurs à TC :

- 2 emplois de conseiller numérique
- 1 emploi d'animateur numérique
- ambassadeur numérique

➤ **AQUASOA :**

- Agent de maîtrise à TC et suppression d'un poste d'adjoint technique (la CAP n'ayant pas rendu d'avis, le poste ne peut être créé, il s'agit en la circonstance d'un agent ayant passé avec succès le concours d'agent de maîtrise).

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services de la CC2SO, explique que la CAP ne se réunira pas avant le printemps 2022 pour les agents de catégorie C+, donc un agent se trouve pénalisé par cette situation. Son examen avait été reporté en raison de la crise sanitaire et il n'est pas normal que la personne s'en trouve pénalisée.

Il explique que le conseiller numérique initie les personnes âgées à l'utilisation des appareils numériques. L'animateur numérique s'adresse à un public jeune et aborde des notions plus poussées, sur la robotique. L'ambassadeur numérique est un emploi à court terme (une année) financé à 80 % par le Conseil régional et a pour but de sensibiliser les commerçants du territoire à l'utilisation des outils numériques. Après cette année, cet ambassadeur sera pris en charge par la région pour entamer un cursus de requalification pour entrer dans le monde du travail.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 112 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (PADE Laurence, GUILLAIN Lionel) et 1 non-participation au vote, APPROUVE les modifications de durée de travail et créations d'emplois mentionnées reprises ci-dessus.

10.2. Mise en place d'astreintes pour le service Mobilité

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la mobilité-accessibilité, indique que les mécaniciens du service mobilité seront amenés, dès la reprise de la saison touristique, à effectuer des astreintes sur une semaine complète (soit du lundi au dimanche), notamment pour pallier les situations imprévues (panne du car...).

Il est proposé d'instituer l'indemnité d'astreinte d'exploitation (filière technique) suivante :

Indemnité des astreintes						
PERIODES D'ASTREINTES	La semaine d'astreinte complète	Une astreinte de nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	Une astreinte de nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	Samedi ou journée de récupération	Une astreinte le dimanche ou un jour férié	Une astreinte de week-end (du vendredi soir au lundi matin)
ASTREINTES D'EXPLOITATION	159,20 €	8,60 €	10,75 €	37,40 €	46,55 €	116,20 €

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 109 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (DUCHAUSOY Stéphane, TAVERNE Roger, LEFEBVRE Grégory, MECHEGHEB Elizabeth) et 2 non-participations au vote, APPROUVE l'institution d'indemnités d'astreintes d'exploitation pour le service mobilité à compter du 01/08/2021.

10.3. Convention avec le Centre de Gestion de la Somme pour assurer la fonction d'inspection en matière de santé et sécurité

Le Président explique qu'en application des dispositions du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, la communauté de communes doit mettre en place une organisation visant à mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité du travail et doit désigner un agent qui serait chargé de la fonction d'inspection en matière de santé et sécurité ou passer une convention à cet effet avec le Centre de Gestion de la Somme.

Le Centre de Gestion de la Somme assurera alors la fonction d'inspection en matière de santé et sécurité dont les missions seront notamment de :

- contrôler les conditions d'application du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- en cas d'urgence, proposer les mesures immédiates jugées indispensables à l'autorité territoriale,
- se faire communiquer pour avis les documents notamment les règlements et consignes que l'autorité territoriale envisage d'adopter en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

Il est proposé d'autoriser le Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Somme afin d'assurer la mission d'inspection d'hygiène et de sécurité.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 113 voix POUR et 2 voix CONTRE (LEFEBVRE Jean-Luc, DUCHAUSOY Stéphane), INVITE son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la FPT de la Somme.

11. INFORMATIONS DIVERSES

11.1 Fonds Péréquation Intercommunale et Communales.

Le Président explique que la Préfecture a informé la CC2SO de sa dotation au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC). Pour 2021 ce FPIC s'élève à 1 187 805 €, en 2020 celui-ci s'élevait à 1 159 535 €, soit un abondement de 28 270 €. Comme les années précédentes et afin d'assurer le financement de projets structurants (réhabilitation de l'EHPAD de Oisemont, création d'une blanchisserie à l'ESAT de Poix-de-Picardie (100 000 € chacun), création d'une chambre d'EHPAD à Hornoy-le-Bourg, travaux dans les casernes de pompiers de Conty et Beaucamps-le-Vieux) il est suggéré de procéder à une répartition à la majorité des 2/3 ne pouvant s'écarter de plus de 30 % du montant de droit commun. Les sommes à verser s'élèvent au total à environ 400 000 euros.

Colette MICHAUX, commune de Liomer, propose une année sur deux de répartir aux communes et une année sur deux à la communauté de communes.

Le Président répond que cela reviendrait au même ; pour 1 € payé par la commune, 1 € est versé par la Communauté de communes. Le détail par communes du fonds n'est pas connu. Le Conseil devra délibérer au plus tard le 5 septembre sur le sujet.

11.2. Centres de vaccination

Le Président indique que les centres de vaccination de Oisemont et de Poix-de-Picardie fermeront à compter de la mi-juillet. Un courrier a été remis aux conseillers précisant que la CC2SO procède à l'organisation de centres de vaccination éphémères sur le territoire. Au verso figurent les dates et lieux de ces centres de vaccination, le Président invite à les communiquer à la population afin d'encourager un maximum de personnes à se faire vacciner.

Albert NOBLESSE, commune d'Airaines, indique que contrairement à ce qui est indiqué la vaccination se déroule à la salle multiculturelle d'Airaines. Il demande confirmation des horaires.

Le Président indique que les horaires sont samedi de 14 heures à 18 heures et le dimanche de 9 heures à 13 heures.

12. QUESTIONS DIVERSES

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, demande une fiche technique récapitulative des aides et procédures (notamment le Spanc) à afficher et à communiquer à la population.

Xavier DESCOUTURES rappelle que des plaquettes d'information sur le Spanc avaient été distribuées aux 36 communes éligibles aux aides car elles figurent dans le périmètre de compétence de l'agence de l'eau Artois-Picardie. Elles pourraient être diffusées plus largement.

Maxime HETROY, commune de Vraignes-les-Hornoy, déplore que les notaires n'informent pas suffisamment les acquéreurs de l'obligation de mise aux normes dans l'année qui suit l'achat d'une maison. Cela se traduit par des rejets dans les bordurages des communes.

Le Président confirme que ce sujet ne progresse pas et que certains notaires ne coopèrent pas.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services de la CC2SO, souligne que la police de l'eau n'hésite pas à verbaliser lorsqu'elle constate des évacuations d'effluents illégaux et que les amendes (relativement élevées) sont de plus en plus fréquentes.

Patrick LEPINE, commune de Oissy, soulève la question du SISCO des Noisettes dont la compétence a été transférée à la CC2SO.

Le Président répond que le Conseil délibérera sur le sujet au mois de septembre.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, évoque la baisse des effectifs dans les écoles et les problèmes d'affectation.

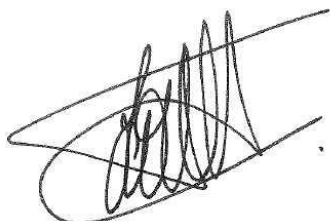
Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que depuis des années la baisse des effectifs de la Somme est forte et commence à toucher les grosses écoles. Certains affirment que c'est dû à l'autorisation de changements d'affectation décidés par la CC2SO, or la règle est la suivante : on ne laisse partir un élève d'une école que si un autre arrive.

Jean-Luc LEFEBVRE, commune d'Airaines, souhaite que chaque commune sache quoi répondre aux parents.

Jannick LEFEUVRE, vice-président en charge du scolaire, explique que les demandes de changements d'affectation sont examinées à l'aune du besoin de maintien des effectifs des écoles. Il souligne que le motif de la qualité de l'enseignement n'est pas pris en compte.

Séance levée à 21h45.

Valérie MOUTON
Secrétaire de séance



Alain DESFOSSES
Le Président

